

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=oOo=---

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

---=oOo=---

L'an deux mille quinze, le 27 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 20 février 2015, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DENIAU, DEPRESLE, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN, VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, FICHOU, ROCHARD, TARDIF et THEBAULT.

Mandant : Monsieur MEYER Damien

Mandant : Monsieur ROBINAULT

Mandant : Monsieur SARLAT

Mandataire : Madame VITORIA

Mandataire : Madame FEUDÉ

Mandataire : Monsieur BÉNIS

Secrétaire de séance : Madame DENIAU

---=oOo=---

Adoption du procès-verbal de la réunion en date du 23 janvier 2015 : Questions n° 6-7-8/2015 : Mettre les plans de financement dans les délibérations. Le procès-verbal de cette réunion, n'appelant pas d'autres observations, est adopté à l'unanimité.

OBJET N°1-02-2015 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC (TEXTILES/ LINGES DE MAISON/CHAUSSURES)

Monsieur Delanoë est invité à présenter le Relais dont l'objectif est la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables, des actions de co-développement en direction de pays africains et le développement local en partenariat avec les associations caritatives. Le Relais est membre d'EMMAUS France.

La Communauté EMMAUS a été consulté et n'a émis aucune objection à cette implantation.

Monsieur le Maire propose de passer une convention de partenariat pour l'implantation de deux conteneurs de collecte TLC (Textiles/Linges de maison/Chaussures)

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'**ACCEPTER** la convention de partenariat avec le Relais ; **DIT** que les conteneurs seront implantés auprès de l'EHPAD et à Bazouges/sous/Hédé près des conteneurs en verre et **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

OBJET N°2-02-2015 : DEVENIR DE LA POSTE : CHOIX AGENCE POSTALE COMMUNALE(APS) OU RELAIS POSTE(RP)

Le 9 septembre 2014, des responsables de la Poste sont venus présenter au Conseil municipal les évolutions possibles du bureau de poste de Hédé-Bazouges

Compte tenu de la diminution régulière de l'activité du bureau de poste, le nombre d'heures d'ouverture du bureau au public ont déjà diminué et cette tendance va encore s'accroître dans les mois à venir.

Deux solutions sont présentées : Une Agence postale communale ou un Relais Poste installé dans un commerce.

Le 12 novembre 2014, une délégation d'élus a visité des agences postales communales de Pleumeleuc et Guipel et le Relais Poste à la supérette de Saint Germain sur Ille.

La Commission Urbanisme a étudié ces différentes possibilités et a émis un avis en séance du 12/01/2015. Il en est ressorti qu'un Relais Poste répondra mieux aux attentes de la population notamment par l'amplitude horaire d'ouverture que pourra offrir un commerçant.

Aujourd'hui, il s'agit de se prononcer sur le choix d'un Relais Poste ou d'une Agence Postale Communale.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **PREND** acte de l'évolution annoncée du bureau de Poste de Hédé-Bazouges, **DECIDE**, dans le but de maintenir le meilleur service postal à la population, de donner son accord à la création d'un Relais Poste commerçant et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de contacter un ou des commerçants pour assurer ce service, avec les critères de choix et d'attribution définis par la Commission Urbanisme du 12 janvier 2015, à savoir :

- . Proximité du commerce par rapport au centre
- . Larges horaires d'ouverture
- . Avis technique de la Poste (notamment accessibilité)
- . Avenir du commerce vers le futur pôle commercial de la Zac ou pas.

OBJET N°3-02-2015 : TRANSMISSION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES DES CONCESSIONNAIRES DCE RESEAUX

La Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) administre et gère un **Système d'Information Géographique (SIG)** depuis 2009 ayant pour objectif de mutualiser le maximum de données géographiques sur le territoire (cadastre, photographie aérienne, réseaux électriques, eau potable, réseaux de gaz, sentiers...) et les rendre consultables par l'ensemble de ses communes membres.

Cependant, **la donnée des concessionnaires de réseaux** (SAUR, Veolia, Erdf, Grdf, SDE..) du territoire intercommunal n'est pas consultable sur le SIG car la CCBR ne dispose pas actuellement des données correspondantes.

Aussi, la présente délibération a pour objet de recueillir **l'accord de votre commune** pour autoriser les concessionnaires à **transmettre à notre EPCI leurs données numérisées de réseaux**. Après avoir recueilli votre accord, la Communauté de communes pourra recenser ces données et les rendre disponibles sur le site du **SIG intercommunal** <http://sig.bretagneromantique.fr>

Après délibération, le conseil municipal, à **l'unanimité** décide d'**AUTORISER** les concessionnaires de réseaux à transmettre à la Communauté de communes Bretagne romantique l'ensemble de leurs données numérisées « réseaux » et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord pour la transmission des données réseaux à la Communauté de communes Bretagne romantique, ainsi que tout acte utile à la l'exécution de la présente délibération.

**OBJET N°4-02-2015 : CONSERVATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL DE PLUS DE 150 ANS
DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L 212 et suivants ;

Considérant que la Commune détient 39 registres pour les actes d'Etat Civil datant de plus de 150 ans ;

Considérant que le dépôt de ces registres dans des locaux adaptés aux Archives Départementales permettra de meilleures conditions de conservation et de consultation ;

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **DECIDE** de déposer aux Archives Départementales les 39 registres consignant les actes d'Etat Civil datant de plus de 150 ans.

OBJET N°5-02-2015 : VENTE BATIMENT LE PETIT BOURG

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2004, la Mairie avait préempté l'ensemble du lieu du Petit Bourg (étable + grange+ parcelle attenante) pour garder un accès public à l'étang de Bazouges.

En 2005,, la commune a revendu la partie grange. Aujourd'hui, reste l'ancienne étable, qui a nécessité des frais de préservation pour une somme d'environ 40 000 € (géomètre, architecte, charpente et couverture)

La Commission Urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises pour l'avenir de ce bâtiment. (Cf. CR du 3/11/2014, 8/12/2014 et du 12/01/2015) et a émis un avis favorable pour la vente de ce bâtiment, tout en gardant l'accès à l'étang.

Le Service des Domaines en date du 18 février 2015 a transmis une estimation à hauteur de 70 000 €.

Après délibération, le Conseil municipal, par **3 voix contre et 16 pour ACCEPTE** l'aliénation de ce bâtiment au prix de 70 000 €, **MISSIONNE** Monsieur le Maire pour un bornage précis de la propriété auprès de Madame GOGUET, Géomètre, à la Mézière. **DIT** que ce bâtiment sera mis en vente à l'Etude de Maître Legrain à Hédé-Bazouges et à l'Etude de Maître Bodic à Hédé-Bazouges et **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier la vente de ce bâtiment.

**OBJET N°6-02-2015 : REALISATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES RUE DU
GENERAL GUILLAUDOT**

Ces travaux s'avèrent nécessaires afin que le propriétaire du terrain situé au 31-33 et 35 Rue des Forges puisse évacuer ses eaux pluviales compte tenu de la construction de 3 maisons d'habitations.

Un devis a été sollicité auprès du Service Voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **ACCEPTE** le devis du Service Voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour le réseau d'eaux pluviales – Rue du Général Guillaudot - pour un **montant de 1 503,84 € TTC**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015 – Compte 21538 – PROGR.010 –

OBJET N°7-02-2015 : SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'à la commission finances du 4 février 2015, il a été proposé d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2015.

Il s'ensuit un débat quant au montant de la subvention à l'Association « Ce qui nous lie » proposée par la Commission Finances(600,00 €). Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal se prononce soit sur un montant de 600,00 € soit sur un montant de 500,00 €.

Résultat du vote : 9 voix pour un montant de 600,00 € - **10 voix** pour un montant de 500,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, par **10 voix pour**, **ACCORDE** une subvention d'un montant de **500,00 €** à l'Association « Ce qui nous lie »

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **DIT** que la subvention accordée à l'Association Ben es sei nous sera versée par le Centre Communal d'action Sociale de Hédé-Bazouges, compte tenu du caractère social de l'Association ; **VALIDE** le tableau ci-dessous ;

ASSOCIATIONS LOCALES	SUBVENTIONS 2015
ASVH BASKET	5 016.00
ASVHG FOOT	3 178.00
ASVHG CYCLO	150.00
COMPAGNIE DES ARCHERS	200.00
TENNIS CLUB BRETAGNE ROMANTIQUE	150.00
HEDE MOUVING	200.00
MAISON DU CANAL	11 742.08
CE QUI NOUS LIE	500.00
JAZZ AUX ECLUSES	2 500.00
FET'ART - ATELIER ARTS PLASTIQUES	300.00
LE JOLI COLLECTIF	12 000.00
LA ROUTE DES ORGUES	200.00
LES DAUPHINS	200.00
UNC HEDE-BAZOUGES	250.00
RASED	489.60
TOTAL GRILLE	37 075.68
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	SUBVENTIONS 2015
ASPHALTE GUIPEL	300.00
TOTAL GÉNÉRAL	37 375.68

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

OBJET N°8-02-2015 : FOURNITURES SCOLAIRES 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'à la commission finances du 4 février 2015, il a été proposé d'attribuer un montant de 43,50 € par élève pour les fournitures scolaires des écoles.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le tableau ci-annexé.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **VALIDE** le tableau ci-dessous :

FOURNITURES SCOLAIRES	SUBVENTIONS 2015
ECOLE PUBLIQUE - 272 X 43.50 € -	11 832.00 €
ECOLE PRIVEE - 183 X 43.50 € -	7 569.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	19 401.00 €

et **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

OBJET N°9-02-2015 : SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES 2015

La Commission finances du 4 février 2015 a décidé de proposer d'attribuer un montant de 33,50 € par élève pour les sorties scolaires des enfants des écoles.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **VALIDE** le tableau ci-dessous ;

SORTIES SCOLAIRES	SUBVENTIONS 2015
ECOLE PUBLIQUE - 272 X 33.50 € -	9 112.00 €
ECOLE PRIVEE - 174 X 33.50 € -	5829.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	14 41.00 €

et **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

OBJET N°10-02-2015 : TARIF DES PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité** **FIXE** les tarifs des photocopies facturés aux associations comme suit dans le tableau ci-dessous :

Papier	Vote du Conseil
A4 N-B	0.05 cts
A4 coul	0.09 cts
A4 R-V N-B	0.09 cts
A4 R-V coul.	0.14 cts
A3 N-B	0.09 cts
A3 coul.	0.15 cts
A3 R-V N-B	0.15 cts
A3 R-V coul.	0.23 cts

OBJET N°11-02-2015 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES

Les Archives Départementales sont demandées chaque année à raison de 3 jours par an. Pendant ces 3 jours, l'archiviste procède au classement des archives les plus récentes et dresse un procès-verbal des archives à détruire.

Nous avons un arriéré d'archives qui n'a jamais été classé car en 2007, 2008 et 2009, les Archives Départementales ne sont pas venues.

Chaque année, l'archiviste, en 3 jours, ne peut s'occuper de tout l'arriéré. Suite au rendez-vous avec Madame SACHET, Archiviste au Département, et suite à la réception de son rapport, il est proposé que la commune recrute, en plus des 3 jours, un(e) archiviste vacataire pour régler cet arriéré.

Madame SACHET, dans son rapport, préconise un recrutement sur 8 jours x 7 heures = 56 heures maximum.

La première archiviste (3 jours) devrait intervenir courant mars. A la fin de sa mission, elle pourra affiner le temps nécessaire pour l'arriéré (8 jours ou moins).

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un archiviste vacataire et à signer le contrat correspondant et **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015 – Compte 6218-

OBJET N°12-02-2015 : DEVIS D'INTERVENTION ARTISTIQUE POUR LE PROJET DE REALISATION D'UN STATEPARK

La Commission Jeunesse et sports s'est réunie le 19 janvier 2015 et a donné un avis favorable à la réalisation d'un skatepark participatif.

Il vous est proposé aujourd'hui une prestation d'intervention artistique dont le montant s'élève à 3 600 €. (pas de TVA)

Après délibération, le Conseil municipal, par **15 pour, 2 contre et 2 abstentions ACCEPTE** le devis **d'intervention artistique pour le projet de création d'un skatepark** pour un **montant de 1600 €** dont Création et dessin du projet 1 000 € + Frais de déplacement 600 € (Non assujetti à la TVA) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec Monsieur Nicolas PEUCH de Saint Brieuc et **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015 – Compte 2132 -

OBJET N°13-02-2015 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES AU MAIRE (art.L.2122-23 du CGCT)

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n° 03- 04 du 11 avril 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :

- **Déclaration d'intention d'aliéner Consorts SARL TERRAIN SERVICE/OLLIVIER-LEMETAYER**: la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020D N° 1394 – Lotissement le Domaine de l'Étang –Surface totale 469 m²

- **Déclaration d'intention d'aliéner Consorts CORNISH/DYER:** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020B N° 394 – 15, Rue de la Retenue –Surface totale 468 m² -
- **Déclaration d'intention d'aliéner Consorts BOURGES/JARDIN :** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens cadastrés 020D N° 1399 – Surface totale 383 m² - et 020A N° 829 –Surface totale 500 m².

OBJET N°14-02-2015 : QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de Monsieur le Maire aux agents du Service Technique de la commune pour le travail de nettoyage, de dévégétalisation effectuée aux ruines du Château.
- Demain samedi, Projection de photos par Bazouges Nature.
- Dimanche 1^{er} mars à 9h30 : L'Association Bazouges Nature organise une matinée de ramassage des déchets place du château et autour des ruines. Tout le monde y est invité.
- L'opération « Brioches de l'Amitié » aura lieu du jeudi 19 Mars au mercredi 25 mars 2015. La remise des brioches aura lieu le jeudi 19 mars à 19 heures en Mairie pour faire la vente. Tout bénévole est invité à ce rendez-vous.
- Monsieur Thébault (photos à l'appui) signale le mauvais entretien autour du Puits de Maufant. Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu sur place. Des saules sous une ligne électrique ont été coupés. Monsieur le Maire indique que les agents devront retirer ce bois.
- Monsieur Thébault signale qu'une portion des talus du chemin vert n'ont pas été broyés. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.
- Le prochain Conseil municipal est fixé au vendredi 27 mars 2015 à 20h30.